



Vie scolaire

Inscriptions scolaires 2023

Si votre enfant doit entrer en 1re année de maternelle ou en CP en septembre 2023 ou encore si vous emménagez sur la commune, l'inscription scolaire est obligatoire et sera possible du 16 janvier au 3 février.

Publié le 13 janvier 2023

Les démarches doivent se faire au pôle jeunesse de 8h30 à 12h ou via ce site internet à partir du 16 janvier et jusqu'au 3 février. Pensez à fournir une photocopie du livret de famille et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Attention, les entrées en 1re année de maternelle concernent uniquement les enfants nés en 2020.

